

Ce Viceroy a fait publier une Ordonnance qui s'effend sous de rigoureuses peines, à toute sorte de créanciers, de demander le payement, d'agir, ni poursuivre leurs débiteurs pendant l'espace de six mois, pour toutes sortes de dettes qui n'excederont pas cinquante ducats, (à l'exception néanmoins des Receveurs des taxes & deniers publics, auxquels il est enjoint de ne point se ralentir dans l'exaction de leurs rolles.) Si par ce moyen Mr. Boromeo a trouvé le secret de se faire applaudir par les mauvais payeurs, il s'est attiré la haine d'une infinité de Bourgeois, de Marchands & même de Gentilshommes, qui vivant du jour à la journée, & ne pouvant exiger leurs rentes à leur échéance, plusieurs d'entr'eux se sont trouvez dans la nécessité d'emprunter pour pouvoir faire subsister leurs Familles.

*Mr. Pignatelli Evêque de Leccé élevé dans son Diocèse.*

II. Si ce procédé du Viceroy de Naples a été désapprouvé de la plus grande partie du Royaume, son Excellence n'a pas été mieux applaudie de la violence faite par ses ordres, en la personne de Mr. Pignatelli Evêque de Leccé; voici en substance les éclairciffemens que nous avons eu sur une broüillerie qui fait du bruit à Rome, qui scandalise les meilleurs Catholiques d'Italie, & qui n'est pas d'une nature à pouvoir concilier les cœurs des Napolitains, au Ministère qui les gouverne aujourd'hui.

Il y a douze ou quinze mois, que le Viceroy de Naples ayant formé la resolution de dépouiller les Ecclesiastiques du Royaume d'une partie de leurs privileges & de leurs franchises, (entreprise delicate, dangereuse, & dont l'exécution sera toujours très-difficile, envoya son plan à Barcelonne pour y être aprouvé; comme  
la